



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Modernisation de la consigne : un pas de plus vers la décarbonation

*L'industrie de l'aluminium se réjouit de cette nouvelle réglementation
permettant de continuer à répondre à la demande croissante de ce précieux métal*

Montréal, le 1^{er} novembre 2023 – Alors que la modernisation de la consigne au Québec entre en vigueur aujourd'hui, les acteurs québécois de l'aluminium unissent leurs voix pour saluer cette première phase qui permettra d'améliorer la récupération et la valorisation des contenants de boissons. La nouvelle réglementation démontre hors de tout doute la valeur de l'aluminium, un métal qui peut être recyclé à l'infini sans jamais perdre ses propriétés.

« L'Association de l'aluminium du Canada accueille avec une grande satisfaction l'annonce de l'entrée en vigueur de la consigne élargie à compter du 1^{er} novembre 2023. La recyclabilité de l'aluminium fait partie de sa valeur intrinsèque. La consigne a fait ses preuves partout dans le monde quant au taux élevé de collecte qui en découle. La croissance phénoménale de la demande en aluminium dans l'avenir, dans une économie décarbonée, nous impose plus que jamais d'optimiser les taux de collecte de ce précieux métal. Le Québec ferme ainsi la boucle de la consigne avec une approche d'écofiscalité responsable et certainement plus cohérente que par le passé », a déclaré Jean Simard, président et chef de la direction de l'Association de l'aluminium du Canada.

AluQuébec, la Grappe industrielle de l'aluminium se réjouit également de cette nouvelle consigne, comme le mentionne François Racine, président-directeur d'AluQuébec, « nous nous réjouissons que la consigne passe à 0,10 \$ et qu'elle soit élargie à la totalité des contenants en aluminium (de 100 ml à 2 l). Cette modernisation de la consigne est sans contredit un pas de plus vers la décarbonation. En plus, elle met en valeur le fait que l'aluminium est la meilleure option puisque les contenants en aluminium connaissent les plus hauts taux de recyclage et cette nouvelle consigne va certainement contribuer à augmenter ce taux ! ».

La décarbonation de l'économie du Québec, comme celle de l'Amérique du Nord, passera par une part grandissante de métaux recyclés, dont l'aluminium. Dans une perspective de circularité, la première phase de modernisation de la consigne est un pas significatif dans la réduction de la quantité d'aluminium dans les sites d'enfouissement.

Association
de l'aluminium
du Canada



À propos de l'Association de l'aluminium du Canada

L'Association de l'aluminium du Canada (AAC) représente les trois producteurs d'aluminium de classe mondiale du Canada : Alcoa, Alouette et Rio Tinto. Exploitant neuf usines au Canada, dont huit au Québec, ils emploient plus de 8 500 travailleurs et produisent plus de 80 % du métal primaire d'Amérique du Nord, générant 10,2 milliards de dollars d'exportations, principalement vers les États-Unis. L'AAC et ses membres participent activement au développement des meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité et de production responsable à faible émission de CO₂. Pour plus d'informations, consultez le site aluminium.ca ou Twitter [@AAC_aluminium](https://twitter.com/AAC_aluminium).

À propos d'AluQuébec, la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec

Comme instance fédératrice de l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de l'aluminium, AluQuébec stimule le développement et la valorisation de la chaîne de valeur de l'industrie québécoise autour de solutions concrètes pour développer le plein potentiel de l'industrie et accroître l'utilisation du matériau au Québec.

Source:

Jean Simard

AAC

514-288-4842

jsimard@aluminium.ca

Lysane Martel

AluQuébec

514-927-2537

lysane.martel@aluquebec.com